

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 422

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 1ER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le caractère extrêmement général et déclaratoire de cet article rend cette loi bavarde.

Il convient donc de supprimer cet article.